

Avant-propos

La politique de la ville est mise en place par les pouvoirs publics afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers les plus en difficulté, notamment en termes d'emploi, d'éducation et de logement, et ainsi de réduire les inégalités entre les territoires. Elle implique une intervention publique adaptée et ciblée sur ces quartiers et s'inscrit dans un périmètre d'action défini, appelé « géographie prioritaire ». C'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants qu'ont été identifiés les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont les contours précis et définitifs ont été définis en concertation avec les acteurs locaux.

La solidarité nationale s'y exprime à travers les contrats de ville. Ceux-ci sont parrainés et signés à l'échelle des intercommunalités et reposent sur trois enjeux : le développement de l'activité économique et de l'emploi, la cohésion sociale et l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Compte tenu de sa grande diversité d'intervention (emploi, logement, éducation, jeunesse, culture ...) la politique de la ville nécessite une action interministérielle. Les conventions interministérielles permettent de concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les politiques des différents ministères intègrent donc la préoccupation des quartiers dans leurs modes d'intervention.

Le classement des établissements scolaires en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire dans les établissements rencontrant le plus de difficultés sociales. Ainsi la géographie de l'éducation prioritaire est cohérente avec la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) contribue à la transformation des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et constitue une opportunité de transformation des conditions de vie des habitants.

Dans cet atlas des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) en Centre-Val de Loire, la précarité s'appréhende en premier lieu par le niveau de vie des habitants. Celui-ci est approché par le revenu par unité de consommation médian des habitants : la moitié des résidents dispose de moins que de ce revenu, l'autre moitié de plus. Si cet indicateur est faible par construction, puisque c'est le revenu qui a permis de déterminer les contours des QPV, les conditions de vie des habitants des quartiers ne peuvent se réduire à l'étude d'un individu médian. Ainsi, au sein d'un même quartier peuvent cohabiter des personnes en grande précarité financière et des personnes moins en difficulté. L'hétérogénéité des situations des résidents des QPV peut être approchée par la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à un seuil déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population (seuil de pauvreté) via le taux de pauvreté. Les quartiles des revenus disponibles rendent aussi compte de la dispersion des situations de précarité.

Cette précarité monétaire des habitants des quartiers peut être liée à leur situation familiale et personnelle : monoparentalité, isolement des personnes vivant seules, charge d'une famille nombreuse, faible niveau de qualification ou encore nationalité. Ces aspects peuvent en effet constituer des freins à l'emploi ou au retour à l'emploi, appréhendés dans cet atlas par le taux d'emploi et la proportion de chômeurs de longue durée. Ils se conjuguent avec la situation locale du marché du travail et les conditions physiques d'accès à ce marché (enclavement, manque de transport en commun...).

Le taux de scolarisation des 15-24 ans permet quant à lui d'appréhender la capacité qu'auront les citoyens de demain à s'intégrer sur le marché du travail.

Le document établit a été conçu comme un outil d'aide à la décision pour les acteurs de la politique de la ville dans le cadre des actions prioritaires qu'ils devront mettre en place sur leurs territoires.

Yvonne Pérot
Directrice régionale Insee Centre-Val de Loire

Sylvie Hirtzig
Directrice régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Centre-Val de Loire, Loiret
DRDJSCS

Synthèse

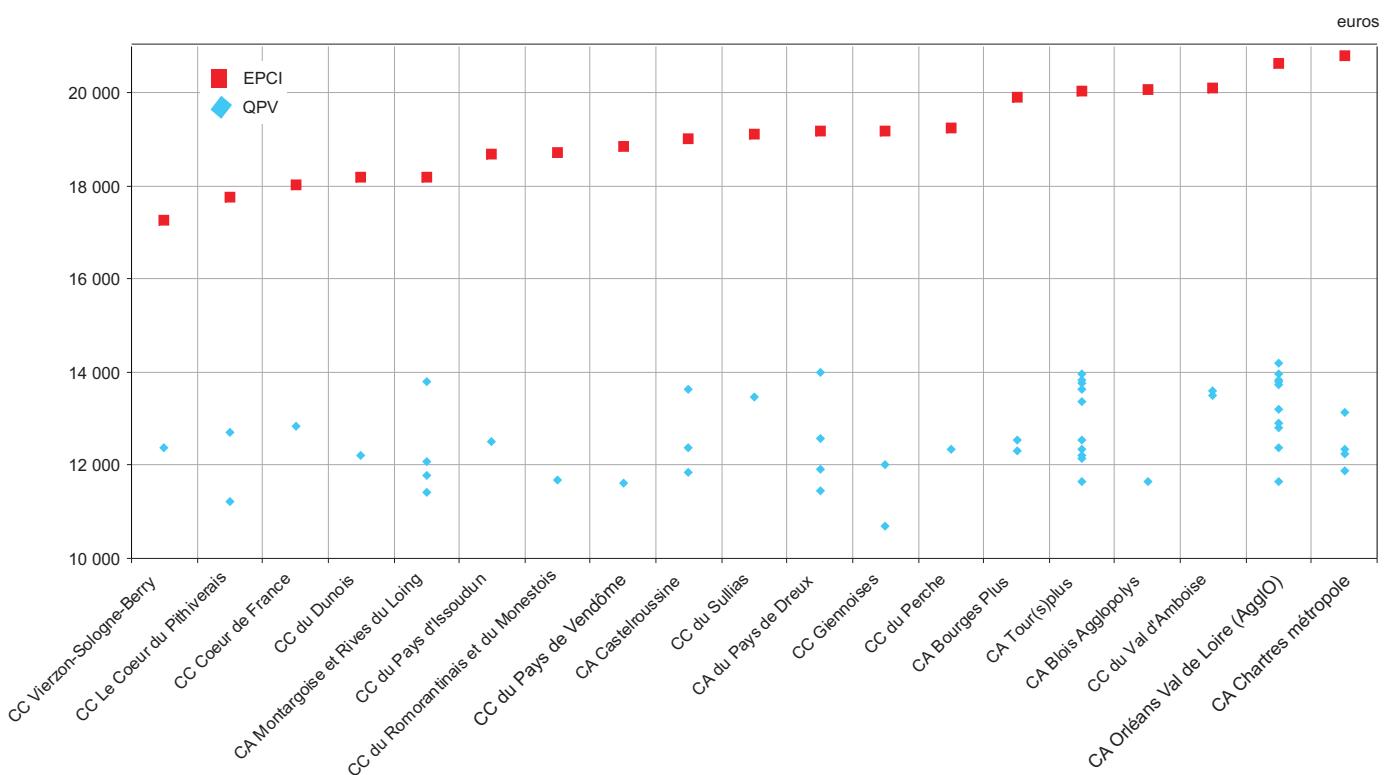
En région Centre-Val de Loire, 52 quartiers ont été identifiés comme prioritaires au titre de la politique de la ville en raison du faible niveau de revenu de leurs habitants. Ces quartiers comptent en moyenne 3 000 habitants. Ce sont ainsi 157 000 habitants au total dans la région qui sont concernés par la politique de la ville. Ils résident dans 30 communes appartenant à 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

L'environnement géographique et économique des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), selon qu'il est plus ou moins dynamique et favorisé, peut avoir une influence sur leur développement et jouer un rôle moteur dans leur désenclavement et la maximisation des chances offertes à leurs habitants. L'analyse des caractéristiques démographiques et économiques des résidents de ces quartiers dessine trois profils de quartiers en lien avec leur environnement. Les premiers sont majoritairement situés en frange francilienne et présentent des profils de population différenciés et des difficultés économiques marquées par rapport à l'intercommunalité qui les abrite. Les seconds présentent également des profils de population différenciés, tout en bénéficiant de la dynamique économique de leur agglomération. Enfin, les habitants de la troisième famille de QPV ne se distinguent,

au sein de leur EPCI, que par des revenus plus faibles. Cette disparité entre les quartiers est confirmée par l'absence de corrélation entre le revenu médian des habitants d'un EPCI et le revenu médian des résidents de ses QPV (figure 1). Au sein d'un même EPCI, peuvent coexister des quartiers dont les habitants sont très pauvres et d'autres où résident des personnes moins défavorisées, et ce quel que soit le revenu médian de l'EPCI et sa position vis à vis des autres EPCI comportant des QPV.

Les EPCI ont par ailleurs un rôle défini par la loi (cf loi politique de la ville) de prise en charge de la politique de la ville. Le potentiel financier théorique permet une comparaison des ressources mobilisables par chaque intercommunalité pour la mettre en œuvre. Calculé en appliquant aux bases d'imposition de l'EPCI les taux moyens nationaux, il constitue une mesure des moyens théoriquement à sa disposition pour financer l'ensemble de ses actions, y compris la politique de la ville. Ces ressources financières sont liées en partie au revenu et au patrimoine global des habitants par le biais des impôts locaux, mais également, directement ou indirectement, à la présence d'entreprises sur le territoire ainsi qu'à la dotation de l'État.

1 Revenus disponibles par UC médians dans les EPCI et QPV de la région Centre-Val de Loire



Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Parmi les EPCI ayant mis en place un contrat de ville, ce potentiel financier théorique varie entre 800 euros par habitant pour la communauté d'agglomération du Pays de Dreux et environ 1 300 euros par habitant pour la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (*figure 2*).

Ce potentiel financier théorique est à mettre en perspective avec la part de la population de l'EPCI résidant en QPV. L'observation combinée de leur potentiel financier par habitant et de la part de leur population résidant en QPV permet une comparaison des moyens mobilisables par chaque EPCI pour déployer les actions définies dans le contrat de ville auprès de chaque habitant des quartiers prioritaires. La CA du Pays de Dreux, la CC du Dunois et la CC Vierzon-Sologne-Berry sont les trois EPCI dont les ressources théoriques mobilisables dans ce cadre sont les plus faibles au regard de la population concernée. Dans la CA du Pays de Dreux, le potentiel financier théorique de l'intercommunalité est le plus faible parmi les EPCI avec 800 euros par habitant et plus de 12 % de la population réside en QPV. Dans les communautés de communes du Dunois et Vierzon-Sologne-Berry le potentiel financier théorique par habitant est en deçà de la moyenne des 19 intercommunalités concernées par la politique de la ville et plus de 14 % de la population résident en QPV (*figure 2*).

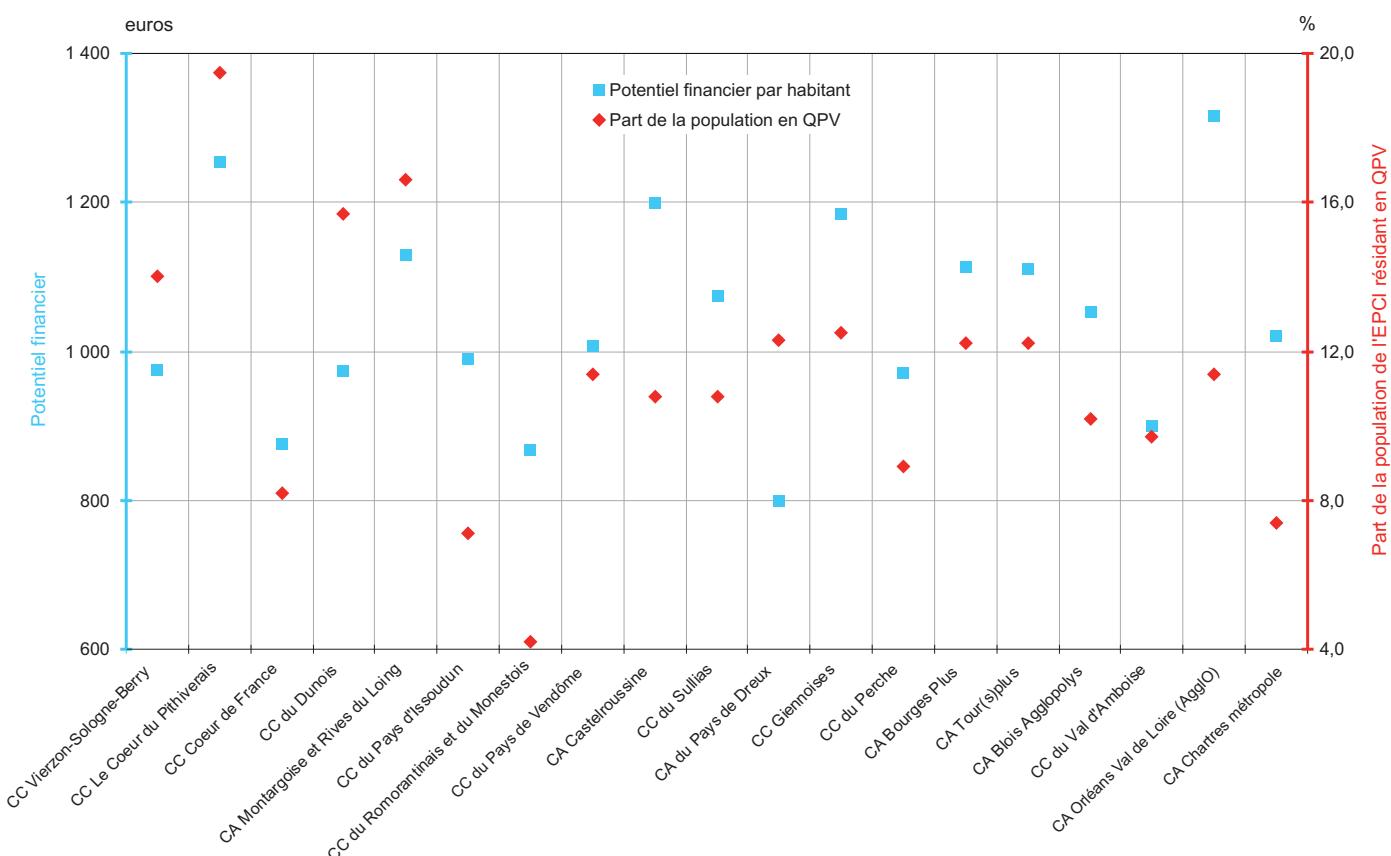
C'est dans la CA Montargoise et Rives du Loing et la CC Le Cœur du Pithiverais que les parts de la population résidant en QPV sont les plus importantes de la région (respectivement 16,6 % et 19,5 %). Mais ces deux EPCI disposent d'un potentiel financier estimé plus élevé que les précédents et sont donc, théoriquement, moins limités dans leurs actions en faveur de leurs habitants les plus défavorisés.

Parmi les six préfectures de département de la région, les communautés d'agglomération Castelroussine et Orléans Val de Loire sont, en théorie, les plus à même de venir en aide aux habitants des QPV. En effet, ces deux intercommunalités disposent de potentiels financiers théoriques parmi les plus élevés des EPCI de la région concernés par la politique de la ville au regard de la part de leur population vivant en QPV.

Les communautés d'agglomération Bourges Plus, Tour(s)plus et Blois Agglopolys disposent de potentiels financiers légèrement supérieurs à la moyenne des autres EPCI de la région ayant signé des contrats de la ville (1 100 euros par habitant chacune). Mais la part de population en QPV des deux premières intercommunalités est aussi un peu au dessus de la moyenne.

La CA Chartres métropole se distingue par une faible part de population résidant en QPV. Mener des actions en faveur des habitants les plus pauvres ne devrait donc, en théorie, pas poser de problème dans cet EPCI.

2 Potentiel financier et part de la population de l'EPCI résidant en QPV



Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; DGCL 2011

Synthèse

3 Liste des contrats de ville ayant un quartier de la politique de la ville

| EPCI | Nombre de communes dans l'EPCI | Population de l'EPCI | Part de la population de l'EPCI résidant en QPV | Revenu disponible par UC median des habitants de l'EPCI | Potentiel financier par habitant de l'EPCI | Communes concernées | Quartiers | Population du quartier | Revenu médian du quartier | |
|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------|---|---|--|--|---|---|--|----------------------------|
| CHER | | | | | | | | | | |
| CA Bourges Plus | 16 | 97 862 | 12,2% | 19 911 | 1 112 | Bourges | Bourges Nord Val d'Auron-Bourges | 9 503 2 465 | 12 314 12 553 | |
| CC Coeur de France | 19 | 19 316 | 8,2% | 18 028 | 875 | Saint-Amand-Montrond (*) | Le Vernet-Saint Amand Montrond | 1 578 | 12 841 | |
| CC Vierzon-Sologne-Berry | 10 | 32 691 | 14,0 % | 17 267 | 975 | Vierzon | Clos du Roy-Centre Ville-Vierzon | 4 581 | 12 370 | |
| EURE-ET-LOIR | | | | | | | | | | |
| CA Chartres métropole | 47 | 121 684 | 7,4 % | 20 799 | 1 020 | Chartres Lucé | Quartier des Clos Vieux Puits Bruxelles-Arcades-Béguines Tallemont-Bretagne | 2 553 1 934 2 168 2 310 | 12 360 12 248 13 153 11 898 | |
| CA du Pays de Dreux | 78 | 112 247 | 12,3 % | 19 177 | 799 | Dreux, Vernouillet | Les Bâties Tabellionne Les Rochelles-Barthou Dunant-Kennedy Les Vauvettes | 4 927 1 289 6 485 1 078 | 11 901 12 570 11 464 14 005 | |
| CC du Dunois | 5 | 17 423 | 15,7 % | 18 204 | 973 | Châteaudun | Camus-Schweitzer | 2 728 | 12 203 | |
| CC du Perche | 19 | 18 292 | 8,9 % | 19 254 | 972 | Nogent-le-Rotrou | Le Val | 1 628 | 12 357 | |
| INDRE | | | | | | | | | | |
| CA Castelroussine | 15 | 74 738 | 10,8 % | 19 021 | 1 199 | Châteauroux | Beaulieu Saint-Jean-Saint-Jacques Vaugirard-Saint-Christophe | 1 634 4 877 1 597 | 12 385 11 845 13 620 | |
| CC du Pays d'Issoudun | 12 | 20 907 | 7,1 % | 18 688 | 990 | Issoudun (*) | Nation Bernardines | 1 484 | 12 527 | |
| INDRE-ET-LOIRE | | | | | | | | | | |
| CA Tour(s)plus | 22 | 290 114 | 12,2 % | 20 047 | 1 111 | Tours | Bords de Loire Maryse Bastié Sanitas Europe Rives du Cher RochePINARD Fontaines | 1 773 2 018 8 783 2 696 2 546 1 078 3 008 | 12 551 13 775 11 637 13 369 13 957 12 352 12 153 | |
| CC du Val d'Amboise | 14 | 28 210 | 9,7 % | 20 108 | 899 | Amboise | Saint-Pierre-des-Corps La Riche Joué-lès-Tours | Rabaterie Niqueux Bruère-Marcel Pagnol Rabière | 5 286 1 932 6 218 | 13 823 13 626 12 229 |
| LOIR-ET-CHER | | | | | | | | | | |
| CA Blois Aggopolys | 48 | 104 620 | 10,2 % | 20 067 | 1 053 | Blois | Kennedy-Coty-Croix Chevallier-Sarrazines | 10 703 | 11 652 | |
| CC du Pays de Vendôme | 12 | 28 009 | 11,4 % | 18 854 | 1 007 | Vendôme | Les Rottes | 3 202 | 11 629 | |
| CC du Romorantinais et du Monestois | 15 | 32 337 | 4,2 % | 18 727 | 868 | Romorantin-Lanthenay | Les Favignolles | 1 348 | 11 675 | |
| LOIRET | | | | | | | | | | |
| CA Montargoise et Rives du Loing | 15 | 60 825 | 16,6 % | 18 206 | 1 128 | Chalette-sur-Loing | Vésine | 1 193 | 12 085 | |
| CA Orléans Val de Loire (Agglo) | 22 | 276 632 | 11,4 % | 20 637 | 1 316 | Chalette-sur-Loing, Montargis Chalette-sur-Loing, Montargis, Villemaindeur Montargis | Le Bourg-Chautemps Le Plateau La Chaussée | 1 969 3 913 3 009 | 11 794 11 413 13 807 | |
| CC du Sullias | 11 | 12 870 | 10,8 % | 19 123 | 1 075 | Sully-sur-Loire (*) | Le Clos de La Grande Salle Andrillons Ormes du mail Lignerolles | 1 720 2 010 1 166 | 13 743 12 820 13 841 | |
| CC Giennoises | 11 | 25 598 | 12,5 % | 19 189 | 1 185 | Gien | Saint-Jean-de-Braye Saint-Jean-de-la Ruelle | 1 223 2 479 984 | 13 204 11 655 13 803 | |
| CC Le Cœur du Pithiverais | 3 | 13 340 | 19,5 % | 17 760 | 1 254 | Pithiviers | Orléans | 1 337 11 261 7 972 1 514 | 13 960 12 894 12 394 14 190 | |

(*) : communes entrantes

Sources : Insee, recensement de la population 2013 ; DGFIP; Chaf-Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012 ; DGCL 2011

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville en région Centre-Val de Loire

